

LE GUIDE DU **DOCTORANT**

LABORATOIRE ITEM EA 3002

**Identités, Territoires, Expressions,
Mobilités**



Introduction

Editorial Guide du doctorant

Dans la préface de sa thèse de doctorat d'Etat sur la « *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* » soutenue à la Faculté de Lettres de Paris en 1947 à la Sorbonne, Fernand Braudel « *espère qu'on ne me reprochera pas mes trop larges ambitions, mon désir et mon besoin de voir grand* ». Anticipant les critiques de son jury, il regrette de n'avoir pu consulter toutes les archives sur son sujet, malgré les vingt années de recherche passées à écumer les centres spécialisés européens. « *Cela aurait nécessité 20 vies ou 20 historiens* », et il conclut finalement, « *Je sais par avance que mes conclusions seront reprises, discutées, remplacées par d'autres et je le souhaite. Ainsi progresse et doit progresser l'histoire* ».

Ces quelques extraits sont significatifs du paradoxe de la thèse de Doctorat telle qu'elle a été conçue et le reste souvent en sciences humaines, celui de la volonté de traiter de la façon la plus exhaustive un sujet en s'appuyant sur un corpus aussi large et riche que possible, pour dresser des conclusions que l'on souhaiterait définitives, et en même temps de l'impossibilité à la fois matérielle et intellectuelle qu'offre une telle perspective. La thèse de Doctorat, en 2024 comme en 1947, est une étape de la production scientifique et de la construction de la connaissance. C'est certainement la plus dense, la plus forte en intensité dans la constitution du savoir, finalité première du travail universitaire.

La soutenance est un rituel qui fige en un instant solennel ce moment, mais qui surtout ouvre un débat, une discussion avec les pairs autour de la réflexion sur un sujet que le candidat a brassé pendant plusieurs années, de façon presque quotidienne, une préoccupation de tous les instants, une obsession mystérieuse et parfois incomprise pour son entourage non-universitaire. Lors de la soutenance, dans ce cénacle où l'échange prévaut à l'évaluation, l'émulation intellectuelle d'individuelle devient collective, elle est publique et a vocation à une diffusion universelle. Dans le parcours d'un étudiant, elle est l'étape ultime de son cursus, la réalisation terminale d'une scolarisation qui a commencé dans la petite enfance et s'achève par les quelques centaines de pages mises à la disposition de tous.

En sciences humaines la portée d'une thèse n'est pas que la production d'un savoir, d'un enrichissement de la connaissance scientifique, elle est aussi l'explication de phénomènes sociaux, observés et interprétés à partir de documents de natures multiples et plurielles. Elle a pour vocation de donner des clefs de lecture, de compréhension des sociétés passées et présentes.

La thèse dite Nouveau régime dans la loi Savary du 26 janvier 1984 a considérablement allégé la tâche des jeunes chercheurs, qui doivent désormais réaliser des thèses plus courtes dans le temps, trois années, en comparaison des vénérables thèses de doctorat d'Etat conçues pour s'étaler pendant une, deux voire trois décennies pour certaines. Le processus de Bologne en 1995 a codifié les thèses sur des formats internationaux européens, limitant définitivement le temps de la thèse à trois années. La pratique est différente, car, en France, le financement des thèses est complexe. Les thèses en sciences humaines durent entre 3 et 6 ans selon le statut professionnel du chercheur. La dualité d'un enseignement supérieur qui laisse place aux côtés des universités au système des grandes écoles, a conduit, à la différence de ce qui passe dans les autres Etats, à un partage des moyens. Les politiques de rééquilibres qui ont cours depuis une vingtaine d'années sous la pression des universités et compte tenu de la concurrence étrangère, conduit aujourd'hui en France à meilleur financement des projets doctoraux. Les écoles doctorales se sont professionnalisées, sont dotées de nouveaux moyens et peuvent davantage venir en aide aux doctorants. Les laboratoires de recherche sont acteurs décisifs de ce mouvement.

La réalisation d'une thèse n'est plus la tâche monacale du passé, elle n'est plus celle de l'isolement du chercheur, et encore moins celle du rapport unique et circonscrit avec un directeur de

recherche. Elle est une expérience de formation par la recherche au plus haut niveau, partagée dans un contexte où les recherches individuelles sont mises en œuvre collectivement. Elles s'intègrent à des programmes de recherche, des dynamiques collectives qui les portent ou les accompagnent. Les travaux des doctorants sont relayés par des journées d'études, colloques, publications diverses, formes de valorisation des savoirs sans cesse renouvelées.

Le laboratoire ITEM par ce guide des doctorants, adapté à son contexte au sein de l'ED SSH de l'UPPA et à ses disciplines, tente de donner des clefs de compréhension du cheminement du doctorant. Il a vocation à être un outil d'accompagnement pour tous. Il a aussi pour objectif d'évoluer, de s'enrichir au fil des expériences vécues par les doctorants eux-mêmes.

L. Jalabert

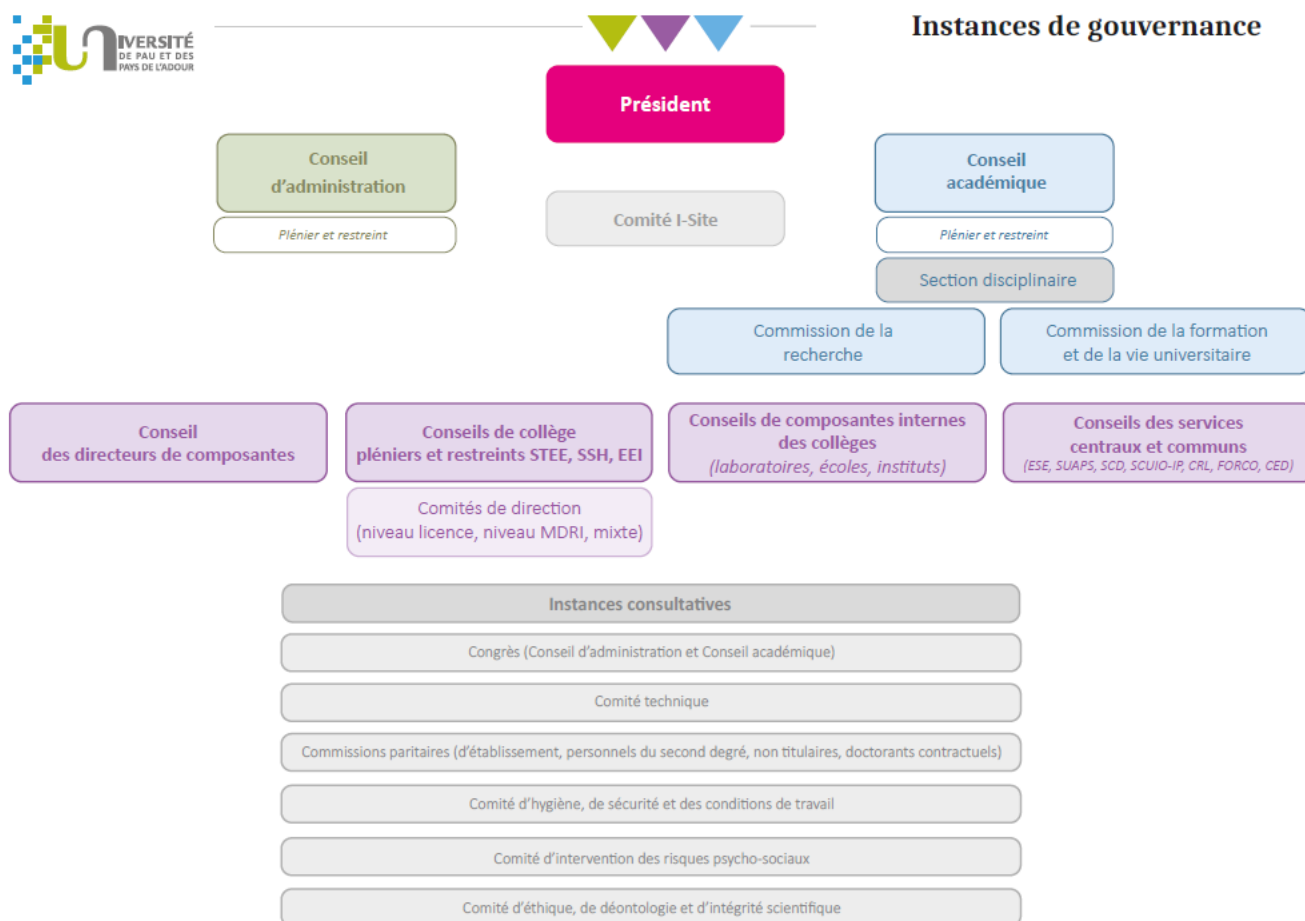
Directeur du laboratoire ITEM EA 3002

Table des matières

Introduction.....	2
I. L'ENVIRONNEMENT DOCTORAL A L'UPPA.....	7
A. UNE EQUIPE D'ACCUEIL INTERDISCIPLINAIRE : LE LABORATOIRE ITEM EA 3002.....	7
Présentation.....	7
B.LE CADRE DE LA RECHERCHE A L'UPPA.....	9
L'organisation générale	9
L'école doctorale sciences sociales et humanités	10
Le fond documentaire de l'uppa	11
La photocopieuse.....	13
Salle 11- Laboratoire ITEM- ICL.....	13
II. LE DOCTORAT: FACILITER LES DEMARCHES.....	14
A. QUELQUES PISTES POUR FINANCER SON DOCTORAT	14
Les programmes nationaux:	14
Les programmes internationaux.....	15
B.L'INSCRIPTION EN DOCTORAT	16
III. LES ACTIVITES DU DOCTORANT	20
A. SUIVRE UNE FORMATION.....	20
B.LES ACTIVITES DE RECHERCHE	20
La participation aux journées d'études et aux colloques	20
La veille scientifique.....	21
Réseautage et CV scientifique	21
La publication dans des revues et des actes de colloques	21
Les activités d'enseignement.....	22
C.CONSEILS METHODOLOGIQUES	24
La relation avec son directeur de thèse	24
La méthodologie	24
La constitution et l'évolution du sujet de thèse	24
Le plan de la thèse et la rédaction	25
La soutenance de thèse	27
Conclusion de la période doctorale	28
IV. LE POST-DOCTORAT	29
Post doctorant en université	29
Devenir enseignant-chercheur	30
Les métiers de la recherche	32

L'organisation à l'UPPA:

Les différentes instances de l'UPPA



UPPA - Direction de la communication - MAJ OCTOBRE 2022

Les conseils qui régissent la vie de l'université :

Les conseils centraux

- **Le conseil d'administration (CA)**
- **Le conseil académique (CAC)**
- **La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)**
- **La commission de la recherche (CR)**

Le conseil d'administration de l'université est composé de 32 membres et détermine la politique de l'établissement. Voici quelques-unes de ses missions :

- Il délibère sur toutes les questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier comportant une incidence financière.

- Il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique.
- Il vote le budget et approuve les comptes de l'université lesquels, conformément à l'article L.712-9 du code de l'éducation, font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes. Il approuve les budgets et les comptes de ses composantes.
- Il décide des modalités de recrutement, d'avancement et de rémunération des différentes catégories de personnels de l'université ne relevant pas d'un statut national....

Le conseil académique est composé de certains membres élus de la commission de la recherche (CR) et de la commission de la formation et de la vie universitaire. En formation plénière il est consulté ou peut émettre des vœux notamment sur :

- Les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique
 - La qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés
 - **En formation restreinte aux enseignants-chercheurs :**
 - Il est l'organe compétent, pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs
- Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche

La commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur :

- La politique pédagogique
- Les questions relatives aux formations et les conditions de vie et d'études des étudiants
- **La commission de la recherche** est consultée sur :
- Les orientations des politiques de recherche et sur la répartition des crédits de recherche
- Elle répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration
- Elle fixe les règles de fonctionnement des laboratoires
- Elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche
- Elle donne son avis sur les appels à projets (AAP) soumis par les laboratoires ou les chercheurs
- Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industriel

La politique recherche et valorisation s'appuie sur un service spécifique au sein de l'UPPA, dirigée par la VP Recherche, la « DRV » (Direction Recherche et valorisation), qui est un point d'appui administratif important pour l'élaboration de la politique de la recherche.

I. L'ENVIRONNEMENT DOCTORAL A L'UPPA

A. UNE EQUIPE D'ACCUEIL INTERDISCIPLINAIRE : LE LABORATOIRE ITEM EA 3002



Présentation

Plusieurs disciplines sont représentées au sein du laboratoire ITEM EA 3002, l'histoire et l'histoire de l'art, l'anthropologie, l'archéologie, l'histoire du droit, la science politique et les civilisations ibériques.

Le laboratoire est situé dans l'Institut Claude Laugénie où il côtoie l'IRAA (Institut de Recherche en Architecture Antique, UMR du CNRS) et le laboratoire TREE (transitions énergétiques et environnementales). Ce bâtiment, rattaché au Collège Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sport, héberge les domaines des sciences humaines.

L'équipe ITEM est dirigée par Laurent Jalabert (CNU 22), directeur, et Véronique Lamazou-Duplan (CNU 21), directrice-adjointe. Si les affaires courantes sont statuées par un Bureau, l'ensemble de l'équipe se réunit lors d'un Conseil de laboratoire (où sont présents les représentants des doctorants) et lors de l'Assemblée générale annuelle. Pour en savoir plus sur le laboratoire, vous pouvez vous consulter les différents sites suivants :



<https://item.univpau.fr/fr/accueil.html>



<https://item.hypotheses.org>



<https://www.facebook.com/ITEM.EA.3002>

Le noyau de l'équipe est constitué d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs principalement en histoire, histoire de l'art, archéologie, histoire du droit et anthropologie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) : 4 Professeurs des universités et 10 Maîtres de Conférence dont 1 habilité à diriger des recherches, 1 chaire de Professeur Junior, 1 PARG, 1PRCE, 3 Ingénieurs affectés directement à l'équipe (1 IGR 2 IGE), et 1 Technicienne de recherche et formation, 6 Professeurs émérites. Le laboratoire accueille chaque année une trentaine de doctorant et une quarantaine de membres associés.

Le laboratoire organise régulièrement des manifestations scientifiques sous la forme de journées d'études, des séminaires, des colloques dans lesquels les doctorants peuvent s'investir, s'y associer et y jouer un rôle moteur ou les impulser. Elles ont pour but de valoriser les travaux des chercheurs d'ITEM, mais aussi par le biais d'invitations de chercheurs venus d'autres laboratoires français ou étrangers, de faciliter les échanges scientifiques.

Les Jeudis d'ITEM, rencontres scientifiques mensuelles, sous forme de séminaires, permettent aux enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants du laboratoire de présenter leurs thèmes, terrains et méthodes de recherche. Cette démarche vise, à travers le dialogue, à mettre en évidence les conditions de production des connaissances, la diversité des difficultés existant parfois dans le rapport au « terrain » ou aux « archives », les enjeux et les modalités de valorisation des recherches. Pour les doctorants, il s'agit de communiquer, parfois pour la première fois, et d'avoir un retour devant un public moins impressionnant que celui d'un congrès international intégrant des chercheurs de renom.

Les doctorants du laboratoire ITEM peuvent organiser eux-mêmes des journées d'étude, ces rencontres permettent de partager leurs réflexions et de confronter leurs méthodes. Les thèmes sont choisis par les doctorants, selon une orientation interdisciplinaire, afin que chacun puisse les rattacher. Ces journées peuvent s'intégrer aux journées de formation du master HCP (Histoire, civilisations, patrimoine).



Une réunion de rentrée des doctorants se tient annuellement entre les mois de novembre et janvier à laquelle sont conviés tous les doctorants du laboratoire.

Le laboratoire ITEM est représenté au conseil d'administration de l'école doctorale par Laurent Dornel (laurent.dornel@univ-pau.fr). L'enseignant référent des doctorants pour les activités scientifiques et Loïc Artiaga (loic.artiaga@univ-pau.fr).

Relations, droits et devoirs du doctorant avec le laboratoire

Un représentant des doctorants **Amandine Leporc** participe aux conseils du laboratoire. N'hésitez pas à vous adresser à lui si besoin. L'élection de ces représentants est organisée annuellement par les doctorants selon leurs propres modalités.

A qui s'adresser ?

Concernant la **partie administrative et financière**, vous devez vous informer auprès de **Géraldine Pomes**. Ainsi, pour tout déplacement dans le cadre de vos recherches, il est **obligatoire** de lui adresser une demande d'ordre de mission (avec frais ou sans frais) pour être couvert(e).

Pour les **questions de communication**, vous êtes invités à vous adresser à **Joëlle Saucès**. Transmettez-lui vos publications afin que ces dernières soient mentionnées sur le carnet de recherche ITEM, la page Facebook ITEM, ou dans HAL. Les doctorants doivent remplir une fiche (**CV professionnel**) à mettre à jour chaque année et lui transmettre également. Les fiches des membres des doctorants sont visibles sur la page internet du laboratoire ITEM.

Toutes les adresses mails des doctorants sont regroupées sur la liste de diffusion

"item_doctorants@univ-pau.fr" ».

Tous les doctorants peuvent poster des messages directement sur cette liste, en prêtant une attention à la pertinence des messages, en veillant à un titre explicite et en choisissant <item_doctorants@univ-pau.fr> pour destinataire. N'oubliez pas de préciser que la réponse doit vous être adressée ([votre mail@univ-pau.fr](mailto:votre_mail@univ-pau.fr)).

D'une manière générale, en ce qui concerne les relations avec les personnels administratifs de l'équipe ITEM, quelques points sont rappelés :

	<i>Personne à contacter</i>	<i>Délais</i>
Ordre de mission	G.Pomes <i>g.pomes@univ-pau.fr</i>	3 semaines minimum avant le départ (France/Espagne), 5 semaines (autres pays)
Aide financière Question d'ordre réglementaire ou scientifique concernant le déroulé de la thèse	L.Jalabert V.Lamazou-Duplan	1 à 2 semaines
Publications	J.Saucès <i>joelle.sauce@univ-pau.fr</i>	1 mois
Mise à jour CV	J.Saucès <i>joelle.sauce@univ-pau.fr s</i>	

Les aides du laboratoire

Une aide exceptionnelle aux déplacements peut vous être attribuée à raison de 300 euros par an au maximum lorsque vous ne pouvez pas être pris en charge par un programme de recherche. La demande adressée à la direction du laboratoire doit être argumentée et avoir comme objectif la valorisation de vos recherches (recherche en archives, participation à des colloques ou journées d'étude etc.).

B. LE CADRE DE LA RECHERCHE A L'UPPA



L'organisation générale

La recherche est placée sous l'autorité d'un(e) vice-président(e) statutaire, fonction occupée par **Frédéric Marias** (Professeur d'université, chercheurs à l'IPREM, UMR CNRS), qui préside la Commission de la Recherche. Deux autres vice-présidences ont en charge différents aspects de la vie universitaire (le Conseil d'administration et la Commission de la formation et de la vie universitaire), sous la direction du président de l'UPPA, **Laurent Bordes** (Professeur de mathématiques). Trois vice-présidences déléguées s'intéressent à la recherche à l'UPPA : une vice-présidence en charge des grands projets d'établissement, notamment autour du label I-Site, E2S (fonction occupée par G. Pijaudier Cabot, Professeur en science de l'ingénieur) ; une vice-présidence en charge de la valorisation et des partenariats (fonction occupée par Christophe Derail, Professeur de Chimie, IPREM) ; et une vice-présidence en charge de la science ouverte (fonction occupée par Brice Bouyssière, Professeur de physique, IPREM).

Réunie une fois par mois, la Commission de la Recherche, prend les décisions sur les politiques de recherche et les financements. La répartition des moyens humains et financiers de l'UPPA y est votée notamment par une répartition par collège pour les budgets de fonctionnement et de recherche, sous réserve de validation par le Conseil d'Administration et selon des critères révisés tous les 5 ans.

La Commission de la Recherche se prononce en première instance sur les projets, elle émet un avis et classe les appels à projets recherche des collectivités territoriales déposés par les laboratoires, dans lesquels peuvent être incluses des allocations doctorales. L'essentiel du budget du laboratoire ITEM provient des appels à projets.

Dépendent de cette commission les Écoles doctorales (sciences sociales et humanités ED 481, et sciences exactes et leurs applications ED 211), les conseils de la recherche de chaque collège, les représentants du conseil de collège et les doctorants. Quatre doctorants siègent dans cette commission.

Le Conseil de collège quant à lui, sur proposition de son directeur et du (de la) directeur (trice) adjoint(e), répartit le budget recherche alloué, réservant une partie de celui-ci à chacun des laboratoires du collège SSH.

Par ailleurs, le collège dispose d'un budget spécifique, annuel, pour la recherche qu'il répartit selon la proposition de la Directrice Adjointe recherche et innovation (DARI), actuellement Isabelle Chol, professeur de Lettres. Depuis la création du collège, ce budget est réparti en deux volets :

- Un premier volet est réservé à l'invitation de professeurs étrangers
- Un second volet vise à soutenir des « projets incitatifs recherche » annuels (PIR), par le biais d'un appel à projet réservé aux chercheurs titulaires des laboratoires, visant à initier des projets plus ambitieux pluriannuels.

Au sein du collège, il existe plusieurs composantes internes recherche, par grands secteurs disciplinaires, qui incluent les 8 laboratoires du collège.

Elle réunit tous les groupes de recherche :

- ALTER - Arts/Langages : Transitions et Relations - UR 7504
- IRAA (Institut de Recherche sur l'Architecture Antique)
- ITEM (Identités, Territoires, Expressions, Mobilités) pour les sciences humaines
- MEPS - Laboratoire Mouvement, équilibre, performance et santé - UR 4445
- IFTJ - Institut fédératif de recherches sur les transitions juridiques – UR
- DICE - Droits international, comparé et européen : Equipe IE2IA - Institut d'études ibérico-américaine - droit et politique comparés - UMR 7318
- TREE - Transitions énergétiques et environnement - UMR 6031
- Experice (sciences de l'éducation), CIR SHS



Le laboratoire ITEM s'investit pleinement dans le projet **UNITA** Universitas Montium, alliance d'universités de cinq pays européens situées dans des régions pour partie rurales, montagneuses, transfrontalières et qui parlent toutes une langue romane. Il existe au sein du réseau UNITA des volets recherche et enseignement, notamment des formations spécifiques pour les doctorants via des écoles d'été ou d'hiver. Trois axes de recherche sont privilégiés dans ce réseau : les patrimoines, l'économie circulaire et l'environnement. UNITA attribue des allocations doctorales en cotutelle chaque année.

<https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/unita.html>



L'école doctorale sciences sociales et humanités

Doctorants du laboratoire ITEM vous dépendez de l'école doctorale 481 SSH.

L'école doctorale 481 SSH est dirigée par deux directeurs issus des collèges SSH et EEI. Ils sont assistés d'un bureau, d'une commission pédagogique et d'un conseil. L'ED s'appuie sur un potentiel d'encadrement de plus d'une centaine d'enseignants-chercheurs (et chercheurs) HDR (Habiletés à Diriger des Recherches), L'ED 481 SSH regroupe autour de 300 doctorants, gère les inscriptions et la formation des doctorants. Le laboratoire ITEM dispose d'un représentant au sein du CA de l'ED SSH. Lors de la journée de rentrée, l'école doctorale vous présentera ses missions, mais vous donnera également des informations utiles telles que vos démarches à faire pour votre couverture médicale, des informations culturelles, sociales...

L'ED **organise ainsi plusieurs manifestations** qui transcendent disciplines et frontières (doctorales transfrontalières, séminaires interdisciplinaires, tables rondes. Elle organise également diverses formations qui rapportent aux doctorants des **crédits ECTS** obligatoires pour la délivrance du diplôme.



Les formations doctorales sont proposées par l'ED après validation par son Conseil. La liste des formations offertes est actualisée chaque année. Les doctorants doivent effectuer leurs formations tout au long de la thèse. Le laboratoire ITEM propose des formations chaque année en fonction des activités scientifiques, le plus souvent en lien avec les formations du master HCP. L'école doctorale propose aussi des formations spécifiques, ouvertes aux doctorants des autres laboratoires. La liste est actualisée chaque année, parfois en cours d'année.

Certaines formations sont obligatoires pour la délivrance de la thèse (éthique de la recherche etc.). Il est **vivement** conseillé de faire ces formations dès la première année.

L'école doctorale finance en partie les soutenances de thèse. Le laboratoire ITEM peut proposer une aide financière complémentaire sous réserve de validation par son bureau et de façon dérogatoire.

En fin d'année les deux Écoles doctorales (École doctorale sciences sociales et humanités ED 481 et École doctorale sciences exactes et leurs applications ED 211) de l'UPPA organisent la remise de diplôme des docteurs.



Vos contacts à l'ED 481 SSH

- + Direction: Frédéric Tesson frederic.tesson@univ-pau.fr
- + Administration: Marie-Josée JOUBERT marie-josee.joubert@univ-pau.fr Tél: 05 59 40 81 96
- + Secrétariat et Scolarité:
 - Anne-Marie VENANCIO edssh@univ-pau.fr Tél : 05 59 40 74 45
 - Richard LACROIX richard.lacroix@univ-pau.fr Tél : 05 59 40 81 95



Le fond documentaire de l'uppa

Un fond documentaire est disponible à l'institut Claude Laugénie, la bibliothèque spécialisée regroupant 10 000 ouvrages en Histoire, Archéologie, Patrimoine, Anthropologie, Géographie, Aménagement du territoire, Sociologies.

Un portail de la documentation se trouve à disposition sur le site de l'UPPA <https://bibliotheques.univ-pau.fr/fr/infos-pratiques/pau/bibliotheque-de-recherche-de-l-icl.html>



Suivant les disciplines une page s'adresse spécifiquement aux étudiants en histoire, histoire de l'art, archéologie, et se divise en thématiques :

- + Les e-ressources : moteurs de recherche scientifiques (Google Scholar ou Isidore) ; bases documentaires dont livres, revues (CAIRN 22 , Persée) et bases de données bibliographiques (Bibliographie d'Histoire de l'Art, BHA), Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)
- + Les revues électroniques et imprimées d'histoire, d'art, d'archéologie et d'anthropologie

- ✚ Les outils et les sites web spécialisés pour les étudiants en histoire, histoire de l'art, archéologie et anthropologie (Ménestrel, e-Archives AD64, Images d'archéologie INRAP, Artwebgraphie, Joconde, etc.)

Si vous êtes à la recherche d'un document qui ne se trouve pas dans les collections du SCD, vous pouvez contacter l'un des deux services du PEB (Pau 05 59 40 72 19 ou Bayonne 05 59 57 41 40).



Afin de localiser l'ouvrage recherché vous devez utiliser <http://www.sudoc.abes.fr>

Vous pouvez également faire votre demande de prêt en ligne <https://bibliotheques.univ-pau.fr/fr/services/prent-entre-bibliotheques.html>.

La bibliothèque propose également :

- ✚ Aide et formation à la recherche documentaire à la demande
- ✚ 20 places de travail équipées de prises électriques dans une salle couverte par le réseau Wi-Fi de l'université
- ✚ Deux postes informatiques



Salle des doctorants-Institut Claude Laugénie

Un espace de travail approprié permet au nouveau doctorant d'organiser son travail, de fréquenter des collègues de son équipe et de prendre la pleine mesure de son nouveau statut de professionnel de la recherche. Ces aspects matériels ont des **répercussions positives** sur la qualité du travail de recherche et sur la gestion des délais.

En tant que doctorant ITEM vous avez accès à la **salle au 1er étage du bâtiment ICL**. Cette salle vous offre l'opportunité d'avoir un bureau.



L'accès à la salle des doctorants doit être validé par le directeur de laboratoire. Vous pouvez ensuite demander à G. Pomes le code d'accès au coffre clé qui héberge la clé, il n'y a pas de remise de clé individuelle. La clé est récupérée par le premier arrivant et remise au coffre par le dernier sortant.

Horaires accès salle : Lundi au vendredi (bâtiment inaccessible le week end)

- ✚ De 8h00 à 18h00 : accès libre
- ✚ De 18h00 à 20h00 : par badge
- ✚ De 20h00 à 08h00 : sous alarme, aucun accès autorisé

Quelques règles simples doivent être respectées :

- ✚ Ne pas oublier de fermer à clé la porte de la salle en sortant pour éviter le vol de matériel
- ✚ Ne pas oublier de fermer les volets associés à son bureau avant de partir lorsque la salle est vide
- ✚ Cette salle est un espace de travail. Aussi les conversations ou appels téléphoniques doivent-ils avoir lieu à l'extérieur de la salle par respect pour les autres doctorants



Pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral, une présence sur place est obligatoire selon les horaires de travail définis dans le contrat, des journées de télétravail, (à définir avec la direction du laboratoire et à confirmer par la direction du collège). C'est autant l'occasion de recueillir des informations formelles et informelles (date d'échéance d'inscriptions, de papiers administratifs nécessaires, etc.) que d'échanger avec d'autres doctorants, de sa discipline ou non.

Les doctorants sous contrat qui partent en mission recherche en dehors du département doivent disposer d'un « ordre de mission » avec ou sans frais et ce de façon obligatoire.

La photocopieuse

Les doctorants peuvent avoir accès à la photocopieuse du bâtiment : pour cela il faut avoir activé un compte informatique UPPA, trouvé dans l'intranet "Mon compte" (mes infos personnelles, en bas "repro"), son code pour utilisation des copieurs de proximité.

Salle 11- Laboratoire ITEM- ICL

En fonction du besoin un bureau peut être mis à votre disposition dans la salle 11.(RDC) Vous pouvez en faire la demande auprès de Géraldine Pomes.

II. LE DOCTORAT: FACILITER LES DEMARCHES

A. QUELQUES PISTES POUR FINANCER SON DOCTORAT

Il ne faut pas hésiter à être ambitieux et à prendre son temps pour monter un bon dossier avec son directeur de recherche, dans l'idéal en amont de la première inscription en thèse (autrement dit, **dès le Master 2**).

Il existe plusieurs contrats doctoraux auxquels peuvent postuler les étudiants avant de s'engager dans le doctorat. Le contrat doctoral donne droit à un salaire versé par l'université dans le cadre d'un CDD. Pour en bénéficier il est donc nécessaire de se renseigner en janvier ou février l'année de la soutenance du Master.

Les programmes nationaux:

- ✚ Allocation de recherche : l'UPPA propose des allocations de recherche dans le cadre du label ISITE E2S Project : <https://e2s-uppa.eu/> Ces allocations se font sur appel à projets, en lien avec un directeur de recherche qui sera sollicité en amont
- ✚ Dans le cadre de ses accords de coopération transfrontalière, l'UPPA lance chaque année au mois de mai deux appels à candidatures pour 6 allocations de thèses en cotutelle avec ses partenaires espagnols : l'Université du Pays basque (UPV/EHU), l'Université de Saragosse (UNIZAR) et l'Université Publique de Navarre (UPNA)
- ✚ Dans le cadre d'UNITA, l'UPPA lance via l'école doctorale des AAP pour des bourses doctorales, en cotutelle avec des universités partenaires (Turin, Timisoara etc.)
- ✚ Le laboratoire ITEM dans le cadre de ses projets de recherche lauréats, via des financements d'allocations par les collectivités territoriales (Région, CDAPP essentiellement) attribuées suite aux AAP propose des bourses doctorales. Ces bourses sont des co-financements collectivités/Etat
- ✚ Campagne doctorat handicap
- ✚ Bourses de Doctorat pour Ingénieurs (BDI) du CNRS

Les contrats CIFRE sont financés à 50% par un partenaire privé (entreprise, associations, etc.) et à 50% l'Etat. Le boursier est salarié de l'entreprise pour laquelle il travaille à 50%. Il sera présent au laboratoire 50% de son temps. Les termes du partenariat sont définis dans une convention.

Les contrats ministériels : le contrat doctoral donne droit à un salaire versé par l'université dans le cadre d'un CDD. Les contrats ministériels à l'UPPA fusionnent désormais avec les allocations des collectivités territoriales. Elles ne font plus l'objet de contrats spécifiques.

Fondations : certaines fondations financent totalement ou partiellement des bourses doctorales, notamment la Fondation de la Shoah, la Fondation du Patrimoine etc.

Les programmes internationaux

-  Cotutelle internationale dans le cadre d'UNITA
-  Contrat doctoral de l'Institut des Amériques (LDA), pour Amérique du Sud, du Nord
-  Bourses du ministère des Affaires étrangères
-  Contrats doctoraux fléchés à l'international du MESRI

La cotutelle favorise la mobilité du doctorant et la coopération scientifique.

Dans le cadre d'une convention de cotutelle internationale de thèse, le doctorant est inscrit administrativement dans un établissement d'enseignement supérieur français et étranger dès la première année et pour les trois années de la thèse. Il doit y effectuer ses travaux de recherche en alternance.

La convention de cotutelle s'établit en amont du doctorat, en partenariat avec les deux directeurs de thèse sur les aspects scientifiques, et avec les deux ED sur les aspects administratifs.

En cas de modification de la convention initiale (en cas de changement de la durée ou des noms des directeurs de thèse par exemple), un avenant à la convention originale doit être établi et signé par les deux universités partenaires.

Un modèle de convention de cotutelle de thèse se trouve sur le site de l'ED, à faire signer par les directeurs de thèse, de laboratoire et de l'UPPA, ainsi que le co-directeur et l'établissement en cotutelle (si ces derniers sont d'accord avec le modèle proposé par l'UPPA car certaines universités possèdent leur propre document).

Pour les doctorants souhaitant obtenir le label « docteurs européens », quatre conditions sont requises :

- Un séjour d'au moins 9 mois minimum dans l'université partenaire
- L'autorisation de soutenance de thèse doit être accordée au vu de deux rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux états européens autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu
- Le jury de soutenance doit comporter au moins un membre rattaché à un établissement d'enseignement supérieur d'un autre état européen que celui dans lequel le doctorat est soutenu.
- Pour les doctorants étrangers inscrits à l'UPPA dans le cadre d'un programme d'échanges, il est possible d'obtenir un accompagnement linguistique offrant des cours d'expression et de rédaction en langue française (cf. projet PYREN).

Pour la soutenance de thèse : elle se fait uniquement dans l'un des deux établissements, le titre étant reconnu dans les deux pays.

<https://ed-ssh.univ-pau.fr/fr/avant-la-these/realiser-sa-these-en-cotutelle.html>

B. L'INSCRIPTION EN DOCTORAT

Le suivi de votre inscription se fait via le portail ADUM (Accueil Doctorat Unique et Mutualisé)

<https://www.adum.fr>

Dates limites d'inscription 2025-2026

➡ 8 juillet au 31 octobre 2025 inclus pour les réinscriptions

➡ 8 juillet au 29 novembre 2025 inclus pour les inscriptions en 1^e année

L'inscription en doctorat est à renouveler chaque année universitaire dans les délais impartis.

Elle se déroule en 2 étapes :

- **Une procédure d'admission (ou pré-inscription) à l'Ecole doctorale**
- **L'inscription administrative au Pôle Inscription Central de l'UPPA.**

◆ **pour les titulaires de diplômes étrangers: UNE ÉTAPE PRÉLIMINAIRE**

Avant d'entamer la procédure d'inscription, le candidat non titulaire d'un Master européen doit transmettre à l'ED 481 un dossier de candidature qui sera soumis au Conseil de l'ED pour avis:

Un Dossier Validation d'Etudes Supérieures

à remplir et déposer sur votre compte ADUM avec les justificatifs demandés.

Pièces complémentaires à fournir

- ➡ CV
- ➡ Présentation du projet de thèse de quelques pages où doit figurer le mode de financement de la thèse- lettre de présentation du (ou des) futur(s) directeur(s) de thèse
- ➡ 1 ou 2 lettres de recommandations d'enseignants du Master

Après réception de l'accord du Conseil de l'ED 481, suivre l'étape suivante "Admission en doctorat".

Dispositifs d'aide administrative pour les étudiants étrangers: International Welcome Desk

welcome-desk@univ-pau.fr

1ERE ANNEE

Procédure d'admission en 1ère année de doctorat

1. Bilan de sélection transmis par le directeur de thèse (après commission de recrutement, appel à projets, obtention bourse, etc.)

2. Création de compte **ADUM**: Saisir tous les champs du processus d'inscription (10 séquences) jusqu'à sa finalisation. Attention à bien indiquer le **libellé du doctorat et la spécialité** (22 libellés au choix et 46 spécialités)

⇒ **Déposer toutes les pièces justificatives demandées:**

- Pièce d'identité
- Copie du diplôme de Master
- Copie de la carte de séjour pour les doctorants étrangers
- Justificatif du financement de la thèse (document à télécharger sur <https://ed-ssh.univ-pau.fr/fr/faire-sa-these/inscription.html>)
- Viser la Charte du doctorat (ce document est un engagement qui rappelle les droits et devoirs des parties. Il doit être lu avec attention avant visa) et le règlement intérieur de l'ED.



LORSQUE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION EST VALIDÉE PAR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE, VOUS RECEVEZ UN E-MAIL VOUS AUTORISANT A PROCÉDER A L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU POLE SCOLARITÉ CENTRALE

L'inscription administrative au Pôle Inscription Central de l'UPPA.

Contact : scolarite.centrale@univ-pau.fr

⇒ **Soit** Inscription en formation initiale (régime étudiant)

- **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** : montant **2025/2026 : 105 €** à payer au **Crous** avant l'inscription administrative, sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr> (informations et les modalités de paiement sur le site du CROUS).

⇒ **Soit** Inscription en formation continue (reprise d'étude, demandeurs d'emploi...) :

- **Attestation de contractualisation FORCO** : prendre rendez-vous au Service FORCO avant l'inscription administrative pour :
 - Établir le contrat de formation (ou convention si prise en charge employeur)
 - Régler les frais de dossier : 99 € en 2024
 - Obtenir l'attestation de contractualisation (ou titre libératoire si prise en charge employeur)
- [accueil.forco @ univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr) 05 59 40 78 88

Montant des droits d'inscription 2025-2025 : 391 €

- Inscription en ligne avec IA WEB :

<https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/inscription-en-ligne.html>

Pièces justificatives à fournir en ligne :

- Engagement anti-plagiat
- Attestation d'assurance en responsabilité civile (pour les doctorants n'effectuant pas de mobilité en France durant l'année 2025/2026, fournir à la place une attestation du directeur de thèse)
- Attestation de contractualisation FORCO (pour les doctorants en formation continue)

La cotisation à la Sécurité Sociale Étudiante est supprimée, il faut être affilié au régime général.

2EME ANNEE

Procédure de réinscription en 2ème année de doctorat

1. Effectuer le **COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL**.

A la fin de la 1^{ère} année de thèse, le comité de suivi individuel a pour objectif de veiller au bon déroulement du cursus. Cette commission est mise en œuvre par votre directeur de thèse en lien avec la direction du laboratoire ITEM.

Cette étape est un préalable nécessaire à toute réinscription en ANNEE 2. **La fiche du CSI doit être signée devra être déposée dans ADUM.**

2. Sur **ADUM**

- Saisir tous les champs du processus d'inscription (10 séquences) jusqu'à sa finalisation sans oublier de compléter la Convention Individuelle de Formation



Déposer toutes les pièces justificatives demandées:

- La Fiche du CSI
- Justificatif du financement de la thèse (si changement)
- la Convention Individuelle de Formation (CIF) complétée depuis votre profil ADUM

ATTENTION AUX DELAIS ! Après finalisation de votre demande d'inscription dans ADUM, il vous faudra attendre les validations de la direction de thèse, du laboratoire de recherche puis de l'École Doctorale. Ce n'est qu'à la fin de ce processus que l'École Doctorale pourra effectuer le laissez-passer et vous transmettre l'email d'autorisation pour réaliser votre inscription administrative.

3EME ANNEE ET PLUS

1. Effectuer le **COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL : OBLIGATOIRE ET NECESSAIRE**

Le doctorant présente à un jury ses travaux de recherche: bibliographie, méthodologie de recherche, etc.

Objectifs :

- Evaluer les avancées de la formation et de la recherche du doctorant
- Formuler des recommandations
- Prévenir toute forme de malentendu, conflit, discrimination ou harcèlement

La mise en œuvre se fait au niveau du laboratoire, 3 membres sont désignés après concertation entre la direction du laboratoire, le directeur de thèse, et le doctorant. Le président du comité est désigné parmi et par ses membres. La validation est faite par l'école doctorale.

Modalités :

- le doctorant doit envoyer aux membres de son CSI un bilan écrit de ses travaux sous forme d'une synthèse d'un maximum de 8 pages présentant l'avancée de ses travaux sous forme d'un bilan, les difficultés rencontrées et un calendrier des travaux restant à mener.
 - Un entretien avec le CSI comportant une vingtaine de minutes de présentation puis un dialogue sous forme de questions/réponses; conseils, complète le CSI. Le directeur de thèse ne participe pas à ce CSI.
 - Suite à cette présentation, le jury émet un avis sur la continuité de la thèse. Le comité de suivi de thèse permet également d'avoir des référents extérieurs si le doctorant rencontre des difficultés au cours de son parcours.
- La fiche du CSI doit être signée par les membres du CSI, le directeur de thèse et le doctorant puis doit être ensuite déposée dans **ADUM par le doctorant**.

Retrouvez les modalités du Comité de Suivi Individuel sur :

<https://ed-ssh.univ-pau.fr/fr/faire-sa-these/inscription.html>

2. Sur **ADUM**:

- Saisir tous les champs du processus d'inscription (10 séquences) jusqu'à sa finalisation.
- Déposer toutes les pièces justificatives demandées
- Justificatif du financement de la thèse (si changement)
- Demande d'inscription dérogatoire: à partir de la 4e inscription pour un doctorat à temps plein et de la 7e inscription pour un doctorat à temps partiel, une demande de dérogation doit être déposée dans ADUM.



La procédure de réinscription administrative au Pôle Inscription Central de l'UPPA en 2^{ème}, 3^{ème} année est identique à celle de la 1^{ère} année

III. LES ACTIVITES DU DOCTORANT

A. SUIVRE UNE FORMATION

Chaque doctorant doit suivre au cours de sa thèse une formation de 150 heures. Cette formation favorise l'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique élargie incluant la connaissance du cadre international de la recherche, notamment :

- Une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (session obligatoire pour la délivrance du diplôme),
- Une formation à la pédagogie si projet professionnel du doctorant,
- Des formations d'appui à l'insertion professionnelle

Ces heures sont comptabilisées dans votre compte ADUM avec les compétences RNCP qui y sont associées. **Les inscriptions aux formations proposées par le CED, le SCD et quelques autres de l'UPPA (UNITA) s'effectuent dans l'application ADUM.**

Vous pouvez suivre :

- Les formations spécifiques de l'ED
- Les formations transverses proposées par le Centre des Etudes Doctorales ou d'autres services de l'UPPA (SCDE, SCUIO-IP, SUP-ARTICE...)
- Des formations hors UPPA ouvertes dans ADUM et déclarer également "hors catalogue" toutes les formations extérieures (MOOC, universités de cotutelle, colloques etc.)

Le nouveau barème des formations 2023-2024 est disponible sur le site de l'école doctorale.



Nous vous rappelons que l'autorisation de soutenance et la délivrance du diplôme sont conditionnées à la validation des crédits et des heures de formation.

B. LES ACTIVITES DE RECHERCHE

La participation aux journées d'études et aux colloques



Il est souhaitable de participer à des colloques, en répondant aux appels à contribution à raison d'un ou deux colloques par an. Il est parallèlement enrichissant de participer, et même d'animer des journées d'études au sein de son université ou à l'extérieur (dans ce premier cas, il est de coutume de proposer des idées de journées d'études au laboratoire de rattachement).

Il s'avère judicieux de s'intéresser à des colloques ne concernant pas seulement sa spécialité (diversité géographique, temporelle, disciplinaire par exemple) afin d'appréhender de nouvelles problématiques et de rattacher son sujet aux préoccupations d'autres disciplines. Il faut dépasser les clivages disciplinaires qui demeurent parfois importants en France.

Le laboratoire ITEM propose d'intégrer les doctorants dans la préparation des séminaires, journées d'études, et des colloques de l'équipe (conception, organisation, etc.) : le doctorant assistera un professeur dans ses tâches scientifiques, logistiques et administratives. La proposition se fera sur la base du volontariat. Sur ce point, n'hésitez pas à faire remonter toute suggestion pour être intégré(e)s dans la vie de l'équipe.



La veille scientifique

Elle consiste à se tenir informé(e) de l'actualité scientifique en lien avec votre thème de recherche : vous devez vous inscrire sur le portail **d'Open Édition**, suivre Revue.org (pour les revues et publications), consulter les annonces de colloques (Hypotheses.org pour les carnets de recherche), autrement dit des blogs scientifiques, mais aussi le portail Calenda. Tenez-vous également informé via les flux RSS des nouveautés, des bourses pour vos recherches...



Réseautage et CV scientifique

Il est important de développer un réseau scientifique à travers les collègues, titulaires ou non, de son laboratoire de recherche ou de son établissement, ainsi que ceux rencontrés lors de colloques ou à l'occasion de projets de recherche et de partenariats et de s'investir (même moyennement) dans une association scientifique. Cela permet notamment de développer le réseau. Il est important pour le docteur d'identifier ce réseau qui pourra l'aider à développer de futurs projets de recherche ou des partenariats incluant une part de travail de recherche.

Ces réseaux scientifiques et professionnels constituent une source d'informations et de contacts dans la future recherche d'emploi.

N'omettez pas les réseaux sociaux, ressources fondamentales pour les doctorants.

Il convient de rédiger son CV scientifique dès la première année et le communiquer à Joëlle Saucès afin qu'elle puisse le publier et le valoriser sur le site ITEM. Vous devez l'actualiser régulièrement et le faire relire par votre directeur ou un enseignant-chercheur. N'oubliez pas qu'il peut être demandé pour postuler sur des appels à communication ou obtenir des bourses. Vous devez mentionner les diplômes obtenus ainsi que les articles publiés ou en cours de publication, les communications réalisées dans des colloques, ainsi que les prix ou distinctions obtenus. Toutes ces activités démontrent votre implication dans des structures collectives et sont des éléments très valorisés.

Certains sites internet s'avèrent également très utiles lors des périodes de recrutements, c'est le cas notamment en histoire : <https://afhe.hypotheses.org/suivi-des-recrutements> et en sociologie <http://sociologuesdusuperieur.org/spip/>.



La publication dans des revues et des actes de colloques

Il est très fortement conseillé de publier ses travaux de recherche pour de multiples raisons : cela permet d'éclaircir ses idées en les fixant à l'écrit, de faire reconnaître scientifiquement ses travaux, d'avoir le nombre de publications nécessaires pour obtenir la qualification de « maître de conférences » par le Conseil National des Universités, de rapporter des points ECTS, d'obtenir des contrats postdoctoraux, etc.

La publication peut se faire au cours de la thèse ou après la thèse, d'une partie ou d'un chapitre, voire de sujets en rapport ou non avec votre thèse. Les publications (en lien avec la thèse) peuvent être considérées comme des validations des étapes de la rédaction de la thèse. Attention elles sont également chronophages et, par conséquent, très consommatrices d'énergie, il s'avère nécessaire de bien cibler ses publications.

Il est préférable d'envoyer le texte à son directeur de thèse avant de le soumettre pour publication. Les publications doivent être rendues accessibles librement le plus largement possible. Elles ont pour vocation à être déposées dans une archive ouverte, notamment **HAL**.

Pour vos publications merci de contacter Joelle Sauces

Plusieurs sites sont référencés et spécialisés selon vos disciplines (consulter les sites internet des maisons d'édition ou des revues en ligne). Ces revues possèdent des **comités de lecture**, c'est-à-dire que vos articles ont été lus, expertisés et acceptés par un jury composé de scientifiques spécialistes de vos disciplines (évaluateurs internes et externes à la revue), qui assurent la validité et la reconnaissance scientifique de ces recherches. Il est possible (probable), que l'acceptation du texte soit conditionnée à des modifications. Il est également important de faire des publications en langues étrangères, voire de participer et d'intervenir dans des colloques internationaux. Ce type de rayonnement est fondamental pour les réseaux et pour son propre CV scientifique.

Vous pouvez également publier dans des revues locales ne possédant pas de comité de lecture, pour faire connaître vos travaux (attention ces derniers n'entrent pas en compte dans vos dossiers scientifiques, par exemple pour une qualification au CNU ou pour rentrer au CNRS).

Voici quelques exemples de revues locales et régionales avec un comité de lecture : les Annales du Midi, la Revue de Pau et du Béarn, le Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne. Les carnets de recherches (sur la plate-forme hypothèses.org) sont un autre moyen de diffuser ses recherches.

Les revues étant régulièrement en recherche de personnes pouvant faire des comptes- rendus d'ouvrages, les recensions d'ouvrages sont l'un des moyens les moins chronophages pour publier et se faire connaître. En tant que doctorant, l'avantage est double :

- ➡ Se faire connaître humainement et scientifiquement – en prouvant votre capacité de synthèse et d'esprit critique
- ➡ Pouvoir recevoir et lire des ouvrages récents et se tenir au courant de l'actualité de la recherche.



Les activités d'enseignement

Pour les doctorants ne possédant pas de contrat doctoral, plusieurs possibilités s'offrent à eux pour avoir une expérience d'enseignement :

- ✚ Vacances d'enseignement (CDD, charges de cours, 64H maximum),
- ✚ Heures d'enseignement dans le secondaire (suppléances, faire la demande auprès du Rectorat) etc.
- ✚ Des offres de chargés de cours (comme des heures de TD) dans d'autres universités peuvent être diffusées sur des forums scientifiques ou des listes de diffusion (ex : « forum SIG » ou « ethno- info »).
- ✚ Possibilité d'être ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche). Un enseignement de 96 heures à 50% ou de 192 heures ETD à temps plein par an doivent être assurés. Il est

possible d'exercer ces fonctions à temps partiel. Les titulaires d'un concours d'enseignement (Agrégation, CAPES) peuvent exercer cette fonction pendant 4 ans, dès la première année de thèse. Les non titulaires d'un concours peuvent exercer cette fonction 2 années maximum.

Les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral :

 Il existe un dispositif de missions complémentaires doctorales

Vous pouvez consulter le site internet du « Réseau Interuniversitaire des Doctorants Enseignant » (<http://www.ride-association.fr>) qui comprend des « trucs et astuces » pour les jeunes doctorants débutant l'enseignement.

C. CONSEILS METHODOLOGIQUES

La relation avec son directeur de thèse

Savoir choisir son directeur de thèse relève de plusieurs logiques :

- une poursuite de travaux engagés en master sous sa direction
- une spécialisation dans un champ disciplinaire spécifique
- une affinité particulière, etc.

Tout au long de la formation doctorale, votre directeur de thèse a pour rôle de vous accompagner dans la gestion de votre projet. En première année il élabore avec vous le plan de travail des recherches, établir le champ théorique, la problématique, la méthodologie.

Au fil des années il veille au respect des délais dans le planning global du projet, il vous permet de disposer des équipements et des ressources nécessaires pour vos travaux, vous conseille pour la valorisation de vos résultats (publications, colloques, brevets, etc.). Il s'assure que vous vous intégrez correctement dans l'équipe de recherche avec pour objectif une autonomie croissante tout au long du projet.

En fin de doctorat votre directeur de thèse valide votre plan, révise et corrige la thèse. Il discute également avec vous de votre projet professionnel, vous permet de suivre des formations (voire vous en conseille) et vous met en relation avec des personnes de son réseau professionnel si cela peut vous aider à préparer votre avenir.

Le choix du sujet est donc souvent en rapport avec le choix du directeur de thèse qui pourra vous éclairer dans les recherches bibliographiques et les théories propres à ce champ de recherche.

Vous pouvez également choisir d'avoir un codirecteur de thèse (deux formes possibles) soit en codirection soit en cotutelle internationale de thèse. Cela peut s'avérer judicieux pour donner de nouvelles perspectives théoriques et méthodologiques à son sujet en fonction de la spécialité de l'autre professeur et pour établir une comparaison entre deux sujets.

La méthodologie

S'il existe des méthodologies différentes en fonction des disciplines, les conseils généraux proposés ci-dessous vous donneront quelques bons réflexes à avoir lors d'une recherche doctorale.

D'ores et déjà, n'oubliez pas de procéder à des sauvegardes régulières de votre thèse sur de **multiples supports**: clouds (qui ne sont pas protégés), disques durs externes, clés USB, espace personnel de 1 Go sur le portail ENT du site de l'UPPA, l'envoi de la thèse par courriel etc. Il est préférable de ne pas garder toutes ses sauvegardes dans le même local (attention au risque de vol de l'ordinateur et du disque de sauvegarde resté connecté sur ledit ordinateur!).

La constitution et l'évolution du sujet de thèse

En première année, le doctorant doit se familiariser avec son sujet d'étude, parfois déjà abordé lors des deux années de Master, c'est-à-dire appréhender le champ théorique et la matière première (archives, enquêtes, etc.). Par conséquent, de nombreuses lectures sont indispensables pour bien saisir le sujet et ses enjeux scientifiques. En maintenant le contact avec son directeur de thèse, chaque étudiant approfondit la problématique et la méthodologie de sa thèse en affinant le plus souvent le choix du corpus et des limites spatio-temporelles.

Il ne faut pas s'inquiéter des modifications apportées, tout au long du doctorat, au titre et au sujet de thèse, aux sources, à la problématique et au plan. Ces changements, s'ils ne doivent pas être récurrents et brutaux, font partie du processus de recherche et sont partagés par l'ensemble des doctorants. Ils démontrent la maturité du travail gagnée au cours des trois années.

Le bilan historiographique

Le bilan historiographique est qualifié d'« état de la question », « état de l'art » ou « revue de la littérature » en fonction des disciplines. Il s'agit d'une synthèse de l'avancement des connaissances sur le sujet précis de votre recherche et sur des questions comparables dans d'autres aires géographiques et chronologiques.

L'intérêt de ce travail consiste à identifier les problématiques privilégiées par les auteurs spécialistes de votre sujet, sans s'y limiter toutefois, et en s'ouvrant à des disciplines connexes qui peuvent apporter à ce dernier de nouvelles perspectives.

La problématique

Le doctorant doit se positionner par rapport au corpus existant et préciser ce qu'il cherche lui-même à réaliser :

- Continuité avec des travaux déjà amorcés qu'il vient compléter
- Lacune historiographique à compenser
- Opposition face à une thèse déjà émise

Les hypothèses sur lesquelles reposera votre thèse doivent être précisées dès le départ, en justifiant méthodiquement l'aire géographique et la période chronologique.

La méthode d'analyse des données

Cette étape consiste à sélectionner les sources et les données qui sont disponibles pour réaliser votre projet de recherche (par exemple : établir le protocole d'enquête en ethnologie). Elle permet également de vérifier la faisabilité de votre projet, la qualité de vos sources, de vos données, leur accessibilité et l'adéquation des traitements analytiques.

Cela doit justifier votre choix dans votre domaine de recherche. Pour cela, vous devez décrire les types de démarches méthodologiques les plus pertinents dans son cas, indiquer les avantages (mais aussi les limites) qui vous ont amené à préférer une approche méthodologique à une autre. En prenant exemple sur des travaux réalisés par d'autres chercheurs ayant utilisé des sources ou données analogues aux vôtres, il convient d'identifier les problèmes potentiels – ou réels – liés à l'analyse des sources, des données et des entrevues sélectionnés, et montrer comment les résoudre.

Le plan de la thèse et la rédaction

« La thèse ne constitue pas l'œuvre d'une vie mais bien une étape dans une carrière : l'obtention et la rédaction de nouveaux résultats pourra se poursuivre dans le cadre d'une carrière dans la recherche publique ou privée. La réussite d'un doctorat ne se juge pas dans la somme des résultats obtenus mais dans la capacité à maîtriser l'ensemble des compétences du chercheur, reflétée en partie par le manuscrit. » Le Doctorat à la Loupe – Rédaction et soutenance de la thèse

La conception du plan de la thèse est naturellement effectuée en concertation avec le directeur de thèse. Il est donc conseillé de formuler un plan dès la fin de première année de thèse en dépit d'inéluctables modifications par la suite. Même succinct, ce plan donne une structure à votre pensée, titres et sous-titres éclairent les étapes du raisonnement. N'attendez pas qu'un plan détaillé soit fixé pour commencer à mettre votre recherche par écrit. Ceci peut prendre la forme de fiches de synthèse intermédiaires qui seront discutées avec votre directeur de thèse, permettant des échanges réguliers entre vous et l'équipe de recherche.

Une fois le plan de la thèse établi, il convient de définir un rétroplanning de rédaction, borné dans le temps qui prévoit :

- + des dates de rendu au directeur doctoral pour chaque partie du manuscrit ;
- + un mode d'échange avec le directeur doctoral pour que ce dernier transmette ses commentaires sur les parties relues ;
- + des marges de sécurité dans le cas où un travail supplémentaire serait requis, suite à des retours du directeur doctoral ou à l'obtention de nouveaux résultats ;
- + le choix des rapporteurs et la constitution du jury

Le plan détaillé permet, quant à lui, à l'aide de quelques phrases, de formuler les enjeux de chaque partie, en précisant les objectifs à atteindre et la méthodologie mise en œuvre.

Le choix des parties dépend de la discipline, de la spécificité du sujet et de l'appréciation de chaque candidat : nombre et ordre des chapitres, parties et sous- parties ; de même que privilégier un plan thématique, chronologique ou chrono-thématique.

La rédaction du manuscrit de thèse constitue une des étapes du bilan scientifique du projet doctoral. L'objectif est d'assurer la diffusion des résultats du travail doctoral à la communauté scientifique. Ce travail doit mettre en lumière votre esprit de synthèse et votre regard critique (il s'agit d'un document scientifique structuré) aussi bien sur la littérature que sur vos propres résultats, vos capacités rédactionnelles, votre organisation dans le temps, etc.

Le manuscrit contient notamment une présentation du sujet et de la problématique, un état de l'art qui fait le point sur l'état des connaissances sur le sujet, l'ensemble des résultats obtenus, une discussion et une mise en perspective des résultats, les références bibliographiques utilisées, etc.

Durant la rédaction de la thèse, il ne faut pas délaissier les annexes (tableaux, iconographie etc.) qui sont également valorisés dans le rendu final (cette étape chronophage doit être pensée en amont, en produisant dès que possible cartes, graphiques, tableaux, images et photographies servant d'appui au texte du doctorant.) Les annexes peuvent représenter un volume important de pages : veillez à bien distinguer les figures qui seront insérées dans le texte (cartes, tableau et graphiques) de celles qui apparaîtront en fin d'ouvrage dans un volume séparé.

Lors de la rédaction, **la formulation doit être synthétique, claire et précise**. Des ouvrages de synthèse existent sur la rédaction de la thèse, (par ex. *Le tapuscrit : recommandations pour la présentation de travaux de recherche en sciences humaines*), qui fournissent des conseils et règles utiles pour présenter les travaux de recherche (mise en page, titres, etc.).

Ce manuscrit peut inclure des articles déjà publiés ou en cours de publication : dans ce cas, (veiller à respecter les règles de propriété intellectuelle de la revue concernée). Pour cela n'hésitez pas à utiliser un logiciel de détection de plagiat afin d'éviter des emprunts sur des passages initialement écrits par d'autres.

Faites-vous relire par un, deux, trois ou quatre relecteurs car les erreurs non filtrées persistent toujours. Il est également possible d'acheter des logiciels comme *Antidote*, *correcteur* grammatical et dictionnaire français, qui aident à la relecture.

La forme de la thèse n'est pas définie précisément de manière législative ou réglementaire. Vous trouverez plusieurs feuilles de style propre à l'UPPA pour la présenter (sur votre intranet). Un support numérique et des exemplaires sur support papier sont demandés par les rapporteurs. L'école doctorale prend en charge l'impression de la thèse.

La soutenance de thèse

Compte tenu d'un nombre important de soutenances chaque année entre les mois de septembre et décembre, il est important de déterminer le jury et d'en fixer la date entre 4 et 6 mois avant. Le jury est proposé par le directeur de recherche en lien avec le doctorant. Il revient au directeur de thèse et non au doctorant de contacter les membres du jury.

LA PREPARATION ADMINISTRATIVE



Deux mois avant la soutenance de thèse, votre directeur de thèse propose une liste de rapporteurs qui font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le Président de l'Université autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Dans un même temps vous devez saisir dans ADUM ces rapporteurs, mettre à jour le titre de votre thèse, les résumés et mots clés (FR/EN) et les données de soutenance, et compléter votre portfolio de formations.



Un mois avant la soutenance, le directeur de thèse propose un jury avec au moins 50 % d'extérieurs et parité si possible.

Vous devez alors prévoir de déposer votre thèse en fichier PDF dans ADUM ainsi qu'un dépôt électronique de la thèse au SCD: these.elec@univ-pau.fr

Avant le dépôt, il est obligatoire de tester la validité de votre fichier à l'adresse suivante: <http://facile.cines.fr>.

Vous devez également remplir et déposer en même temps la fiche de renseignements disponible sur

<https://bibliotheques.univ-pau.fr/fr/appui-a-la-recherche/votre-these-1-2.html>



Trois semaines avant la soutenance, les jurys sont convoqués.

Votre directeur de thèse informera le laboratoire de votre soutenance de thèse ainsi que Joëlle Saucès pour la communication, et Géraldine Pomes pour la réservation de la salle, la réservation de visio-conférence et la venue des membres du Jury.

Le jour J de la soutenance pensez à préparer la salle (emplacement du jury et du public, eau, documents éventuels). Vous devez avoir préparé à l'avance votre discours de soutenance (texte et PowerPoint), votre tenue (correcte exigée) et un « pot de soutenance de thèse » (il est bien vu de « fêter » cet événement en apportant quelques boissons et mets).

Lors de la soutenance, le candidat s'exprime le premier et "défend" son travail en une vingtaine de minutes. S'expriment ensuite le(s) directeur(s) de recherche, puis les rapporteurs (2) et les examinateurs (en général 2 membres). La soutenance est un "dialogue", avec des questions posées par chaque membre au candidat qui selon les directives du Président du jury pourra répondre aux membres du jury. Une soutenance dure environ 3h00.

A l'issue de la soutenance, se tient une délibération, puis la proclamation des résultats par le Président du jury. Depuis 2016, aucune mention n'accompagne la délivrance d'une thèse. Depuis l'arrêté de 2022, le doctorant, peut aussi "prêter un serment" d'honorabilité après la proclamation des résultats.

Après la soutenance



Vous devez déposer définitivement votre thèse dans ADUM (avec les corrections si demandées par le jury) ainsi que le contrat de diffusion de la thèse électronique auprès du SCD. Une fois le contrat de diffusion contresigné par l'université, un exemplaire vous sera renvoyé par courrier postal à votre domicile. Les docteurs qui repartent à l'étranger devront impérativement communiquer au service des thèses la nouvelle adresse postale à laquelle expédier leur exemplaire du contrat.

En parallèle, le Président du jury doit préparer le rapport de soutenance qu'il transmettra à l'école doctorale dans les deux mois qui suivent la soutenance. La remise du rapport est obligatoire pour la délivrance du diplôme. Ce rapport vous sera transmis par l'ED, et devra être conservé. Si vous aspirez à une carrière au CNRS ou dans l'enseignement supérieur, vous devrez obligatoirement fournir ces rapports pour vos candidatures

Après la soutenance, le doctorant peut faire une demande de rattachement au laboratoire ITEM en tant que « membre associé » pour continuer à mener quelques activités de recherche et se tenir informé de l'actualité scientifique de son laboratoire.

Conclusion de la période doctorale

Conclure la période doctorale consiste à terminer ses travaux, transmettre méthodes et outils, et organiser son départ, mais aussi faire des bilans et réfléchir aux perspectives. Il est donc important de prendre le temps d'effectuer ces démarches avant la fin de son contrat de travail, même si des réflexions sont menées tout au long du doctorat.

Le bilan est à construire selon deux angles :

- professionnel, notamment en incluant des aspects scientifiques et le bilan des compétences,
- et personnel. Cela permettra également de préparer de façon plus pertinente la recherche d'emploi.

Fin du travail scientifique

La fin du travail scientifique ne se limite pas au manuscrit et à la soutenance, mais inclut la transmission des méthodes et des résultats (en particulier aux autres acteurs du projet doctoral : bailleur, unité de recherche, école doctorale, etc.) ainsi que la finalisation de certaines valorisations des travaux. Le bilan scientifique est actualisé jusqu'au terme du projet doctoral, afin que les successeurs du doctorant puissent acquérir le recul nécessaire à la réalisation d'un travail original qui s'inscrit dans la logique d'une communauté scientifique spécifique.

IV. LE POST-DOCTORAT

Le doctorat est reconnu à la fois comme expérience professionnelle et comme diplôme. Vous êtes un jeune diplômé, certes, mais surtout un jeune professionnel fort d'une première expérience de la recherche et qui peut prétendre à de nombreux postes attractifs tant par leurs missions que par leur rémunération.

Être post-doctorant signifie que vous voulez poursuivre vos recherches.

Il est possible de poursuivre vos recherches avec un post-doc pendant un ou deux ans après la soutenance de votre thèse. Le contrat est **conclu au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme de doctorat**, pour une **durée minimale d'un an et maximale de 3 ans, et renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de 4 ans**. Après un ou deux ans de post-doc, vous serez doté d'un dossier assez complet qui vous permettra de renforcer un dossier de candidature pour postuler pour des emplois de chercheur dans une université, un organisme de recherche ou une entreprise privée. Cette fois-ci comme titulaire.

Post doctorant en université

Certaines universités recrutent des post-doctorants aux statuts divers. Certains peuvent prétendre au statut d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), avec un service d'enseignement de 192H00 ETD, soit l'équivalent de celui d'un enseignant-chercheur titulaire (cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques). Cela signifie que vous occupez un poste d'agent non-titulaire de droit public de l'État. Vous participez néanmoins pleinement à la vie du laboratoire de recherche: publications d'articles, participation à des séminaires, conférences...

Des emplois de chercheurs/post-doctorants sont aussi publiés annuellement et sont en général arrimés à des programmes de recherche financés. Ils peuvent inclure des charges d'enseignement, mais non spécifiquement. Dans ce contexte, le travail de recherche du post-doctorant est exclusivement centré sur le projet qui finance son emploi.

Comment trouver un post-doctorat ?

- + Des offres de post-doc sont publiées sur le portail doctoral de Campus France dans la rubrique "offres post-doctorat"
- + Sur les sites des universités françaises et des organismes de recherche publics comme le CNRS, l'Inserm, l'IRD, l'Inra, l'Inria, l'Irstea, le Cirad ou l'Institut Pasteur
- + Vous pouvez aussi consulter les sites des laboratoires d'excellence (LabEx) ou les sites ABG-Intelligence, Academic Positions et Euraxess
- + L'UPPA peut proposer des post-doctorats en fonction des projets déposés. Le laboratoire ITEM accueille ses post-doctorants au sein du bureau commun du laboratoire

Comment financer son post-doctorat ?

Le financement d'un post-doctorat peut relever de différentes entités:

- + L'établissement d'accueil
- + Des organismes officiels
- + Des entreprises privées



Des associations ou fondations.

Il est très intéressant de pouvoir être rattaché à un projet de recherche (émanant des collectivités ou d'une ANR). Il convient de consulter les offres de la communauté de l'Agglomération et du Conseil Général, qui cherchent souvent des post-docs en sciences humaines (par exemple: le poste de chargé de mission)



Il est conseillé d'être mobile (en France voire à l'étranger)! Cela représente un bel avantage dans un CV de chercheur. Pour cela, surveillez les offres de bourses postdoctorales et surtout parlez-en aux chercheurs autour de vous

Devenir enseignant-chercheur

Les enseignants-chercheurs appartiennent à **deux corps**: les **professeurs d'universités** (PR) et les **maîtres de conférences** (MCF). Les titulaires sont des fonctionnaires dont le recrutement (comme leurs systèmes de rémunération et de progression de carrière) sont régis par des dispositions générales de la fonction publique (Arrêté de 1984, modifié).

La charge d'enseignement des deux corps est la même. La différence pédagogique entre les deux corps découle de la possibilité de "diriger des recherches doctorales", traditionnellement réservée aux professeurs. Néanmoins les maîtres de conférences disposant d'une Habilitation à diriger les recherches peuvent tout autant diriger des thèses. Les maîtres de conférences n'ayant pas soutenu une habilitation à diriger les recherches peuvent aussi diriger des thèses "par dérogation accordée par le président de l'université", ou co-encadrer des doctorants avec des professeurs. Les autres différences sont statutaires, certaines fonctions de l'administration de l'université sont distinguées par corps.

L'inscription au Conseil National des Universités (CNU)

Depuis 1984, les docteurs qui souhaitent devenir maître de conférences doivent déposer obligatoirement leur dossier auprès du **Conseil national des Universités** (CNU), instance nationale composée de pairs élus (70%) ou nommés (30%) qui déterminera la qualification ou non à la fonction du candidat.

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard autour du **15 décembre de l'année en cours** sur le **portail GALAXIE du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche** (attention la date est variable selon les années).

- La candidature est examinée par la section du CNU compétente (pour les doctorants ITEM section 4 en histoire du droit, 14 en civilisation ibérique, 20 en Anthropologie, 21 en histoire et histoire de l'art ancienne et médiévale et 22 en histoire et histoire de l'art moderne et contemporaine).

Le dépôt du rapport de thèse est obligatoire. Il est conseillé pour renforcer son dossier scientifique de disposer d'au moins deux publications dans des revues à comité de lecture/ou et actes de colloque; et de disposer d'une expérience d'enseignement.

La qualification est valable 4 ans

- Une fois la qualification obtenue, le candidat peut se présenter aux concours de recrutement ouverts dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche (universités, instituts ou écoles), en fonction du ou des postes à pourvoir.

- La publication des emplois relève désormais des universités (publication au fil de l'eau), même si les établissements s'efforcent d'effectuer une campagne nationale dite « synchronisée » au printemps pour une prise de service en septembre

Devenir maître de conférences

Depuis la loi Faure de 1969, le recrutement des enseignants chercheurs, maître de conférences repose sur un recrutement en 2 étapes: la qualification par le Conseil national des universités (CNU), puis des concours par établissements.

Le recrutement d'un maître de conférences est un concours.

Il se déroule en deux phases:

- Lors de la première phase: les dossiers des candidats sont examinés par un comité de sélection créé spécifiquement pour l'emploi, composé de pairs comprenant entre 8 et 12 membres, à parité de membres de l'établissement et de membres extérieurs, à parité de professeurs (50%) et de maîtres de conférences (50%) et à parité de genre. Une liste de candidats « admissibles » à poursuivre le concours est publiée à l'issue de cette première phase.
- Lors de la seconde phase, les candidats sont convoqués pour une audition par le Comité de sélection. Le candidat présentera sa candidature pour l'emploi, à la fois son parcours et son projet pour le poste publié et répondra aux questions du jury.
- A l'issue d'une délibération, le Comité de sélection classe les candidats et propose une liste au Conseil d'administration de l'établissement et à son président, aux instances qui valideront (ou non) la proposition. Le concours sera clos lorsque les candidats classés auront validé la proposition de l'établissement.

Le maître de conférences recruté sera **fonctionnaire-stagiaire pendant une durée d'un an**. Son service d'enseignement est adapté la première année (160H au lieu de 192H), pendant laquelle il doit suivre des heures de formation. Depuis 2023, il dispose d'une dotation financière d'installation allouée par le ministère pour faciliter son inclusion dans l'établissement et financer ses formations (env. 10 000 € dont 40% pour la formation). Cette allocation est gérée par le laboratoire de rattachement.

LES CHAIRES de Professeur JUNIOR

En 2020, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a créé de nouveaux emplois, intitulés **Chaires de Professeur junior (CPJ)**. Ces emplois sont ouverts aux docteurs pour des durées déterminées de 4 à 6 ans en fonction de divers critères individuels et financiers.

Les CPJ relèvent de demandes portées par les laboratoires de recherche à la suite d'un appel à projet annuel. Les demandes sont relayées par la commission de la recherche qui classe les demandes et les font remonter au ministère. Toutes les demandes ne sont pas classées et transmises. Le ministère alloue ensuite un nombre de chaires par établissement. Une fois les chaires allouées, un appel à candidature est lancé.

Les chaires juniors ont une durée limitée dans le temps. Elles bénéficient d'un encadrement financier important permettant notamment le recrutement autour du lauréat de doctorants via des allocations spécifiques. Les budgets de fonctionnement alloués autour de la chaire junior sont gérés par le laboratoire de rattachement.

Les candidats doivent présenter un projet de recherche très structuré autour du profil du poste. Une commission spécifique est constituée pour le recrutement des candidats, comprenant notamment la vice-présidence en charge de la recherche, la direction du laboratoire et des enseignants-chercheurs du domaine.

Le candidat retenu est rattaché directement au laboratoire et accomplit une charge d'enseignement de 64H ETD, uniquement sur des thèmes correspondants à ceux de la chaire junior et prioritairement dans des formations tournées vers la recherche (masters recherche, parcours recherche de licence).

Le titulaire de la chaire junior accomplira un bilan annuel de ses travaux et sera auditionné selon un calendrier fixé lors de la rédaction du contrat de travail (tous les 2 ou 3 ans), l'audition conditionnant la poursuite de son contrat. Un bilan terminal permettra d'évaluer l'apport de la chaire à la communauté scientifique. L'expertise sera effectuée par un comité d'experts indépendants de l'établissement.

A l'issue de la durée de la chaire, si les objectifs fixés sont réalisés, le ministère de l'Enseignement supérieur, sur proposition de l'établissement et suite à l'évaluation du comité compétent, pourra décider de titulariser directement sur un emploi de Maître de conférences voire de Professeur d'université titulaire, si l'HDR a été soutenue entre-temps.

Devenir professeur d'université

La qualification

Hormis dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, dont le recrutement peut aussi passer par la voie de l'agrégation, les candidats doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

S'ils sont **maîtres de conférences titulaires**, ils peuvent se présenter directement à la candidature sur des emplois de Professeur d'université.

S'ils ne sont pas **enseignant-chercheur titulaire**, ils doivent déposer un dossier de « qualification » au CNU, suivant la même procédure que précédemment donnée pour les maîtres de conférences (La différence étant que le comité de sélection ne se compose que de professeurs d'université).

À la différence des MCF, les PR sont nommés par décret du Président de la République.

Les métiers de la recherche

Chercheur au CNRS

Tous les ans, le CNRS ouvre au concours des postes de chercheurs. Veuillez consulter ces liens

-  <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm>
-  <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/chercheur/default-fr.htm>
<http://gestionoffres.dsi.cnrs.fr/fo/offres/default-fr.php>

En tant qu'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), le CNRS recrute ses chercheurs titulaires quasi-exclusivement par concours. Les personnes en situation de handicap ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont également la possibilité de postuler dans le cadre de la procédure de recrutement par la voie contractuelle.

Il existe **deux corps de chercheurs** tous deux classés dans la **catégorie A** de la fonction publique:

- ⇒ les chargés de recherche
- ⇒ les directeurs de recherche

Il faut constituer un dossier en amont, avec le soutien du laboratoire dans lequel on postule.

Conditions:

Concours de Chargé de recherche de classe normale (CRCN):

- ⇒ être titulaire d'un doctorat ou d'un troisième cycle;
- ⇒ d'un diplôme de docteur ingénieur;
- ⇒ d'un diplôme d'études et de recherche en sciences odontologiques ou en biologie humaine;
- ⇒ ou encore d'un titre universitaire étranger ou de titres et travaux scientifiques jugés équivalents à ces diplômes.

Concours de Chargé de recherche de classe exceptionnelle (CRHC), de directeur de recherche

- ⇒ doivent remplir l'une des conditions précitées
- ⇒ et avoir accompli respectivement six, huit, et douze années d'exercice des métiers de la recherche effectuées dans le cadre d'un contrat de travail public ou privé ou d'un recrutement en qualité de fonctionnaire dans un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur public ou privé, français ou étranger.

C'est l'idéal pour les docteurs qui souhaitent privilégier la recherche et uniquement la recherche. Les places sont chères mais il ne faut pas partir perdant.

Ingénieur de recherche du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les concours ITRF (Ingénieur technicien recherche et formation) restent relativement méconnus. Très peu de candidats (de l'ordre de 10%) sont extérieurs aux personnels de l'enseignement supérieur.

Les ingénieurs de recherche participent à la **mise en œuvre des activités de recherche**, de formation, de gestion, de diffusion des connaissances et de valorisation de l'information scientifique et technique incombant aux établissements où ils exercent.

Les ingénieurs de recherche exercent leur activité dans : les établissements d'enseignement supérieur, les grands établissements scientifiques et littéraires, les établissements sous tutelle (CEREQ, ONISEP, CNDP, CNED, CNOUS, INRP, CIEP) et les rectorats.

Un ingénieur de recherche fait partie du corps des ITRF. Les postes sont organisés par BAP (Branche d'activités professionnelle). Ex : BAP D : Sciences Humaines et sociales.

Il existe des postes d'ingénieurs de recherche université et des postes d'ingénieurs de recherche CNRS. Pour le CNRS, les offres paraissent au printemps sur le lien :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drhita/concoursita/consulter/resultats/consulter.htm>.

Pour les universités, elles sont centralisées sur ce site :

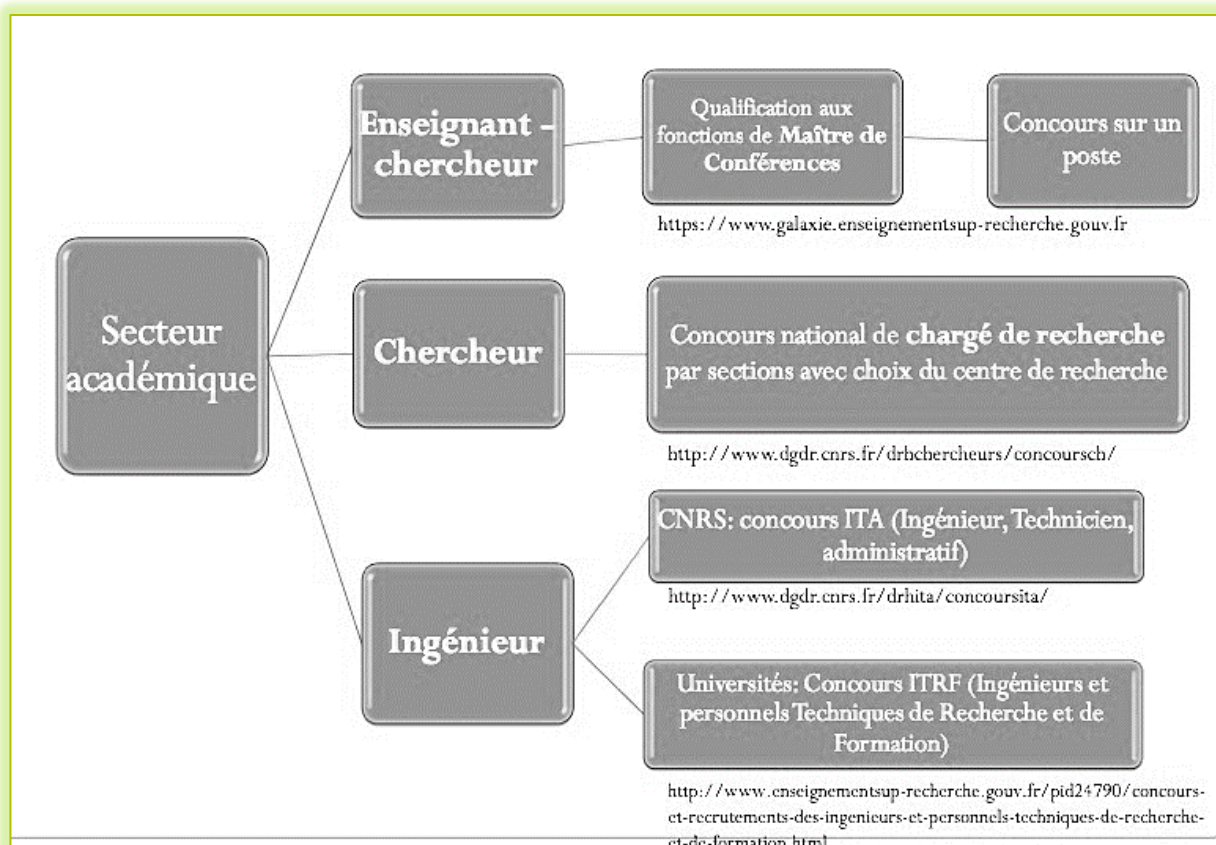
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf/categorie-A>

Pour consulter les emplois-types :

⇒ <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flg=fr-fr>.

Le guide du candidat est consultable sur ce lien :

⇒ http://www.utc.fr/guide-concours-itrf/co/prepaConcours_ITRF_web.html



Chômage et emplois précaires

Pour les doctorants ayant soutenu qui ont un contrat de travail à l'UPPA, dans le cas où vous n'auriez pas un débouché professionnel immédiat, vous devez demander au service des ressources humaines :

À la fin de votre contrat de travail, vous devez demander au service des ressources humaines de votre employeur :

- ➡ Un certificat de travail ainsi que l'attestation qui vous permettra, le cas échéant, de vous inscrire à Pôle Emploi. Il est important de noter que l'ouverture des droits d'allocation d'aide au retour à l'emploi doit se faire au maximum 12 mois après la fin du contrat.
- ➡ En parallèle, vous devez vous assurer de mettre à jour votre situation au regard de la sécurité sociale
- ➡ Vous devez vous inscrire au Pôle Emploi muni de l'attestation des employeurs (UPPA) pour être autorisé à percevoir les allocations avant un retour à l'emploi.

Table des sigles

ANR : Agence Nationale de la Recherche

CNU : Conseil National des Universités

CRPHLL : Centre de Recherche en Poétique, Histoire Littéraire et Linguistique

ECTS : *European Credits Transfer System* (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

ED : École Doctorale

HCERES : Haut-Commissariat à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

IKER : Centre de recherche sur la langue et les textes basques

INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

IRAA : Institut de Recherche en Architecture Antique

ITEM : Identités, Territoires, Expressions, Mobilités

LLCAA : Langues, Littératures et Civilisations de l'Arc Atlantique LLSH : Lettres Langues et Sciences Humaines

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

UMR : Unité Mixte de Recherche